

Le vendredi 26 novembre 2010, a eu lieu la séance plénière du Comité Technique Paritaire.

La CGT : Patricia, Carmen, Michelle, Henri, Patrick, Arnaud, Philippe. La CFDT : Sylvie. La CFTC : Luc, Magalie.

Ordre du jour du vendredi 26 novembre, 9 heures 30 :

Vote des procès verbaux des précédents CTP (mai et juin 2010), changement des horaires du service nettoyage, nouveau Centre Technique Intercommunal, horaires du service Chauffage, charte anti-alcool : procédure pour les pots du personnel, règlements Police, ASVP, ASP:

Le Député Maire ouvre la séance et Patrick DOBEL, secrétaire du CTP, présente le nouveau secrétaire général CGT des territoriaux de Drancy : Arnaud MELLAERTS.

En avant propos, Henri demande la possibilité de lire la réponse CGT au courrier du Maire que les élus viennent de recevoir sur leur table au sujet des agents contractuels à temps non complet. La CGT pense que la mairie a mal recruté + de 150 agents. Le Maire refuse la lecture qui aurait permis aux agents de comprendre notre démarche de titularisation ou de mise à plein temps. Arnaud précise que pour la CGT, le dossier n'est pas clos. Nous apporterons des réponses aux agents qui souhaitent plus d'informations sur ce dossier. N'hésitez pas à nous contacter.

La CGT a commencé par évoquer le souci des procès verbaux des CTP qui ne reflètent plus les propos des élus CGT. Pour exemple, les différences entre le débat sur la pose des congés annuels et la note administrative qui incluait les changements sur le dépôt des heures de récupération. Nos élus ont réagi au CTP suivant, mais leurs propos n'ont pas été retenus pour le compte-rendu. Les élus CGT signalent aussi que la charte informatique qui a été présentée au CTP de novembre 2009 ne mentionnait pas tous les éléments de droits nécessaires (nouvelles lois, etc.) Le Maire annonce que, tout comme pour le conseil municipal, une société privée sera chargée de la rédaction des procès verbaux du CTP ! Le service DRH commence à partir au privé ?! . La CGT rappelle au Maire son obligation d'informer, 2 mois après, sur les avis donnés au CTP. Celui-ci n'y répond pas, ou , oublie son obligation. Il accuse, malgré ses promesses écrites, la CGT de tous les maux.

Changement des horaires du service nettoyage: La CGT déclare au préalable qu'elle ne souhaite pas baisser le pouvoir d'achat des agents. Elle souhaite disposer des éléments comme le nombre de kilomètres de trottoirs, les surfaces à nettoyer, l'utilisation des machines. Le Maire n'y répond pas. Il consulte la DRH sur notre question des bornes horaires, soupçonnant un piège CGT. Après un certain temps, il nous précise les 4 bornes horaires « semaines » permettant de déterminer les heures supplémentaires. Il est proposé au service nettoyage à des températures de -5 ° et +35 ° de faire une pause. Le Maire décide en direct de rédiger sa nouvelle proposition des pauses en période extrême de froid et de grande chaleur, en laissant le chef de service gérer les périodes supplémentaires et en ne donnant plus de chiffres en degrés. Sur proposition CGT, des lieux de pauses vont être ouverts aux agents, ceci en convergence et accord avec tous les services d'accueil. La CGT pense que la seule façon de répondre au besoin du service, c'est la modernisation, le renfort important en effectif et un travail préalable de citoyenneté envers les usagers. Ce travail dangereux, difficile et usant, le mérite.

La CGT demande confirmation de la mise en essai de cette organisation et demande une date pour en tirer le bilan, le maire donne son accord pour l'été 2011

La CGT, la CFTC et CDFT ont voté pour.

Nouveau Centre Technique Intercommunal : La CGT constate encore une fois que les élus CHS sont écartés des concertations préalables et pense que le nouveau centre technique est sous dimensionné, nous citons la disparition de la production florale (serre municipale) et le manque d'information aux agents des parcs et jardins. Les bâtiments suffisant à peine pour Drancy, le niveau intercommunal proposé est bien loin d'un projet de trois villes. Pour l'aspect purement technique, le Maire invite les élus Cgt à se rapprocher de la direction technique pour le suivi du dossier. La CGT

demande quelle influence aura l'intercommunalité sur les agents ? Le Maire répond : « Rien pour l'instant. Nous donnons l'exemple des agents de la médiathèque de Drancy allant remplacer des agents absents de Dugny et Le Bourget. Aussi, nous demandons l'harmonisation par le haut des primes des agents relevant de l'intercommunalité. Nous réitérons notre demande inscrite sur le projet CGT du protocole d'accord syndicat/ municipalité (2003) et repris en colloque au CIG à Pantin par notre DRH, d'une information Intra net, CTP, CHS, syndicats par bornes ou écrans plats numériques. Il semble que la proposition avance, elle aiderait à l'information des agents.

Vote pour : CFDT, CFTC. La CGT vote abstention

Horaires du service Chauffage : La CGT, découvre une coquille, dans le document administratif donné aux élus, qui ferait travailler les agents 78 heures de plus par an. Le Maire rectifie en accusant la CGT de ne pas l'avoir vu lors de la réunion préparatoire. Il est fort le Maire ! Beau retournement de situation. La CGT vote pour, CFDT, CFTC aussi

Charte anti-alcool : procédure pour les pots du personnel: Il va être obligatoire de remplir un document pour les autorisations de « pot alcoolisé ». Il faut responsabiliser les agents et celui qui organise le « pot ». On peut le voir de deux façons: responsabiliser ou ne pas assumer pour l'employeur. La CGT décide de voter séparément, (1 contre (qui pense que le zéro alcool existe), 1 abstention et le reste des élus OUI car ils pensent qu'il vaut mieux responsabiliser et encadrer que réprimer), CDFT, la CFTC votent pour.

Règlements Police, ASVP, ASP: Des règlements intérieurs sont approuvés par le CTP. Nous redemandons une nomenclature des textes juridiques pour que les agents puissent s'y référer. Le maire précise que la police connaît la loi. On en apprend pourtant tous les jours. (Agent Surveillance Voies Publiques, Agent Surveillance Publique (caméras))

Analyse et position CGT: Nos collègues CFTC ou plutôt « l'amicale des amis de l'employeur » n'a toujours pas ouvert la bouche, sont-ils en manque d'oxygène ? Une chose est à noter, même si le Député reste provocateur, les élus CGT ne sont pas tombés dans ce piège. Ils restent fidèles à leur mandat et leur représentativité. Ils continueront à s'inquiéter des conséquences du travail de tous les jours pour les agents de Drancy. Il n'y a pas trente-six façons d'être efficace.

Etre entendu, entendre et tous ensemble, revendiquer.

12 h 30 Fin du CTP



REVENDIQUER POUR VIVRE ET ETRE RESPECTE

- **LA PRIME DE L'I.E.M.P. POUR TOUS ET SON AUGMENTATION DE 100%.**

Les moyens sont là et pourtant tous les mois la mairie doit, par exemple, 100 €uros de plus à ses agents techniques.

- **LA FIN DE L'I.A.T. AU "MERITE".**

Halte aux privilèges et aux copinages. Nous travaillons en équipe, nous devons avoir des primes justes. Pour le supplément d'IAT cela représente près de **1000 €uros/an chacun et pour tous !** Les moyens budgétaires sont les mêmes mais répartis de manière plus juste et efficace selon le principe d'égalité qui prévaut en France.

- **UN SALAIRE QUI AVANCE....**

Nous voulons que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences soit transparente si tant est qu'elle existe à Drancy. Le Maire doit **arrêter les blocages de carrière** et donner les **promotions de grade** en attente.

- **LA TITULARISATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS.**

Nous proposons à la municipalité et aux organisations syndicales la signature commune d'une charte pour appliquer le principe de la loi contre la précarité (83-634 article 3).

- **LE TICKET REPAS.**

L'employeur peut subventionner nos repas en participant à la mise en place de Ticket Repas. Comme partout, une part de la valeur serait prise en charge par l'employeur (4,91€ maximum). Pour exemple, 1,09€ minimum est la contribution journalière de l'agent. Pour un repas à la cantine, il ne paiera que 1,09 € au lieu des 4,02 €uros aujourd'hui. Pour 20 jours de cantine par mois, cela représente **une économie de 58,60€/mois par agent.**

- **CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR A LA MUTUELLE DES AGENTS.**

Dans le privé l'employeur peut subventionner jusqu'à 60% du montant des cotisations. Nous demandons à la municipalité de mettre en place cette mesure à son taux maximum. La loi du 2 février 2007 et le décret du 19 septembre 2007, l'autorise dans la fonction publique. C'est bon pour **la santé de tous** et **cela n'a pas de prix.**

- **3 % DE MASSE SALARIALE POUR LE C.A.S.C.**

La masse salariale de la ville est de 48 Millions d'€uros, la subvention de fonctionnement pour le CCAS est à 2 Millions. Avec le 1% que l'employeur affirme nous donner, nous devrions être à 500 000 €uros par an et nous sommes à 470 000 €uros. Alors que tout augmente, que le statut, basé sur la loi, reconnaît ses nouvelles missions, Le CASC et sa subvention ne suivent pas. Le CASC est l'équivalent d'un "comité d'entreprise (CE). Comme les CE du privé, nous exigeons **3% de subvention** payés à l'euro près.

La municipalité doit s'engager sur nos dossiers, que ce soit le pouvoir d'achat ou le respect de la loi et du statut. **Elle ne peut pas nous dire un simple " Merci" comme pour les 🌻🌻🌻 des jardiniers, les @@@@, la cantine, etc...**

Les efforts, nous les supportons, que ce soit lors d'événements climatiques (tempêtes, canicules, grands froids, ...), dans le remplacement des agents absents, dans le manque de personnel, dans le blocage des primes ou des carrières.

QUELLE QUESTION SOUHAITEZ-VOUS VOIR ABORDER AU PROCHAIN CTP ?

.....
.....
.....
.....
.....

Les CTP sont consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils doivent connaître des principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies. Sur le plan social, les comités techniques paritaires doivent se prononcer sur les questions touchant aux effectifs, sur la situation des personnels contractuels, sur le [travail à temps partiel](#) et sur la répartition des [primes](#). Ils ont un rôle à jouer dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en particulier sur les conditions de progression professionnelle des femmes. Les CTP sont également consultés en matière de [formation professionnelle continue](#).

Profession :.....Service :.....

**A remettre à un (e) militant (e) de votre connaissance
ou à renvoyer à :**

Syndicat CGT des fonctionnaires et agents publics de Drancy,
Bourse du travail 22, rue de la république 93700 Drancy.

Tél. : 01.48.96.92.40 – E-mail : territoriaux.cgt@free.fr– Site
Internet : cgtdrancy.hautetfort.com



UNION LOCALE de DRANCY

**BONNES FÊTES
DE FIN
D'ANNÉE 2010
LES ÉLU(E)S CGT**